

Commune de 68460 LUTTERBACH
Haut-Rhin

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUTTERBACH
DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt juin, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Lutterbach s'est réuni à l'Espace Associatif – 7 rue des Maréchaux – après convocation légale, **sous la présidence de Monsieur Rémy NEUMANN, maire.**

Présents : Evelyne WILHELM, Céline GERBEAUX, adjoints, Michèle HERZOG, Martine BANCELIN, Frédéric GUTH, Henri NOBEL, Jean-Pierre EHRET, Mattéo GRILLET, Andrée TALARD, Maëlle CARABIN, Vincent SCHERRER, Thomas DREYFUS, Odile FOURNIER, Jacky BORÉ, Yvette BOILEAU, Michel DANNER, Sophie SCHMITT, Roland KRIEGEL et Noël MILLAIRE.

Les conseillers ci-après étaient excusés et avaient délégué leur mandat : Pascal IMBER à Rémy NEUMANN, Jean-Pol MARJOLLET à Frédéric GUTH, Jean-Paul WEBER à Evelyne WILHELM, Chantal GRAIN à Céline GERBEAUX, Nathalie VOLTZ-DEGLIN à Andrée TALARD, Ghislaine SCHERRER à Vincent SCHERRER, Joseph SCHWEBLEN à Henri NOBEL, Jean-Marie NICK à Yvette BOILEAU et Gabriel KLEM à Sophie SCHMITT.

Le maire salue les membres du conseil municipal ainsi que les auditeurs présents et la presse. Il donne lecture des procurations qui lui ont été remises.

Le conseil désigne Francis WIRA, directeur général des services, comme secrétaire de séance. Ce dernier sera assisté techniquement par Régine MENUDIER.

Monsieur le Maire précise que l'unique point à l'ordre du jour de la séance de ce soir est consacré à l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

ORDRE DU JOUR :

1. DIRECTION GENERALE

1.1 ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

2. SERVICE ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

Néant

3. SERVICE RESSOURCES

3.1 FINANCES

Néant

3.2 SUBVENTIONS

Néant

3.3 PERSONNEL

Néant

4. SERVICE TECHNIQUE

Néant

5. SERVICE ANIMATION

Néant

6. DIVERS

1. DIRECTION GÉNÉRALE

1.1 ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

1) *Mise en place du bureau électoral*

Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 19 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Monsieur le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés, à savoir :

- Monsieur Henri Nobel et Madame Odile Fournier

et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

- Mademoiselle Maëlle Carabin et Monsieur Frédéric Guth.

2) *Mode de scrutin*

Monsieur le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Monsieur le Maire a rappelé que les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune. Les délégués supplémentaires sont élus parmi les électeurs de la commune.

Monsieur le Maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire 15 délégués et 5 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète. Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le maire a constaté que deux listes de candidats avaient été déposées. Un exemplaire de chaque liste de candidats a été joint au procès-verbal.

3) *Déroulement du scrutin*

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Tous les conseillers ont pris part au vote.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau, qui comprennent les bulletins blancs, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal rédigé séance tenante avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal établi séance tenante et portant l'indication du scrutin concerné.

4) *Élection des délégués et des suppléants*

4.1 *Résultats de l'élection*

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	29
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	2
d. Nombre de suffrages exprimés	27

Les mandats de délégués sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle. Le bureau détermine le quotient électoral, en divisant le nombre de suffrages exprimés par le nombre des délégués à élire. Il est attribué à chaque liste autant de mandats de délégués que le nombre des suffrages de la liste contient de fois le quotient électoral. Les sièges non répartis par application des dispositions précédentes sont attribués selon la règle de la plus forte moyenne. À cet effet, les sièges sont conférés successivement à celle des listes pour laquelle la division du nombre de suffrages recueillis par le nombre de sièges qui lui ont déjà été attribués, plus un, donne le plus fort résultat. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Une fois l'attribution des mandats de délégués effectuée, il est procédé de la même manière pour l'attribution des mandats de suppléants.

NOM DE LA LISTE	Suffrages obtenus	Nombre de délégués	Nombre de suppléants obtenus
RÉUSSIR ENSEMBLE LUTTERBACH	21	12	4
EN AVANT LUTTERBACH	6	3	1

4.2 Proclamation des élus

Monsieur le Maire a proclamé élus délégués les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués obtenus, conformément à la feuille de proclamation.

Ont été élus :

Délégués	Suppléants
NEUMANN Rémy	EHRET Jean-Pierre
WILHELM Evelyne	TALARD Andrée
IMBER Pascal	SCHERRER Vincent
GERBEAUX Céline	CARABIN Maëlle
WEBER Jean-Paul	KRIEGEL Roland
HERZOG Michèle	
MARJOLLET Jean-Pol	
BANCELIN Martine	
GUTH Frédéric	
GRAIN Chantal	
NOBEL Henri	
VOLTZ-DEGLIN Nathalie	
BOILEAU Yvette	
DANNER Michel	
SCHMITT Sophie	

Un exemplaire du procès-verbal rédigé séance tenante a été affiché aussitôt après sa clôture à la porte de la mairie, le deuxième est conservé au secrétariat de la mairie et le troisième exemplaire a été aussitôt transmis avec toutes les pièces annexées au Préfet du Haut-Rhin.

Aucun point divers n'étant soulevé, le maire lève la séance publique à 19 h 20 en leur donnant rendez-vous au lundi 23 juin pour une séance publique du conseil municipal comportant un ordre du jour plus étoffé.

Lutterbach, le 04 juillet 2014

Le secrétaire de séance,

Francis WIRA,
directeur général des services

Rémy NEUMANN,
maire

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la Commune de Lutterbach
de la séance du 20 juin 2014**

ORDRE DU JOUR :

1. DIRECTION GENERALE

1.1 ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

2. SERVICE ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

Néant

3. SERVICE RESSOURCES

3.1 FINANCES

Néant

3.2 SUBVENTIONS

Néant

3.3 PERSONNEL

Néant

4. SERVICE TECHNIQUE

Néant

5. SERVICE ANIMATION

Néant

6. DIVERS

Suite du
Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la Commune de Lutterbach
de la séance du 20 juin 2014

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
NEUMANN Rémy	Maire		
IMBER Pascal	1 ^{er} Adjoint	Procuration donnée à Rémy NEUMANN	
WILHELM Evelyne	2 ^{ème} Adjointe		
GERBEAUX Céline	3 ^{ème} Adjointe		
MARJOLLET Jean-Pol	4 ^{ème} Adjoint	Procuration donnée à Frédéric GUTH	
WEBER Jean-Paul	5 ^{ème} Adjoint	Procuration donnée à Evelyne WILHELM	
GUTH Frédéric	1 ^{er} Conseiller municipal délégué		
NOBEL Henri	2 ^{ème} Conseiller municipal délégué		
GRAIN Chantal	3 ^{ème} Conseillère municipale déléguée	Procuration donnée à Céline GERBEAUX	
GRILLETTA Mattéo	4 ^{ème} Conseiller municipal délégué		
BANCELIN Martine	5 ^{ème} Conseillère municipale déléguée		
VOLTZ-DEGLIN Nathalie	6 ^{ème} Conseillère municipale déléguée	Procuration donnée à Andrée TALARD	
EHRET Jean-Pierre	7 ^{ème} Conseiller municipal délégué		
SCHERRER Vincent	8 ^{ème} Conseiller municipal délégué		

Suite du
Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la Commune de Lutterbach
de la séance du 20 juin 2014

HERZOG Michèle	Conseillère municipale		
TALARD Andrée	Conseillère municipale		
CARABIN Maëlle	Conseillère municipale		
SCHERRER Ghislaine	Conseillère municipale	Procuration donnée à Vincent SCHERRER	
DREYFUS Thomas	Conseiller municipal		
FOURNIER Odile	Conseillère municipale		
SCHWEBLEN Joseph	Conseiller municipal	Procuration donnée à Henri NOBEL	
BORÉ Jacky	Conseiller municipal		
NICK Jean-Marie	Conseiller municipal	Procuration donnée à Yvette BOILEAU	
BOILEAU Yvette	Conseillère municipale		
DANNER Michel	Conseiller municipal		
SCHMITT Sophie	Conseillère municipale		
KRIEGEL Roland	Conseiller municipal		
KLEM Gabriel	Conseiller municipal	Procuration donnée à Sophie SCHMITT	
MILLAIRE Noël	Conseiller municipal		

